FRC.F.
8302
Coic
FRC
16615

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR CORNET, député du Loiret.

Séance du 28 floréal an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Lorsque des ressentimens particuliers ou des espérances coupables servent à répandre des inquiétudes de tout genre, lorsqu'ils semblent mettre en problême si l'esprit public est encore assez actif pour enfanter ces prodiges, qui, dans des circonstances bien autres que celles où nous nous trouvons, ont porté la gloire du nom

THE NEWBERRY
LIBRARY

français au plus haut degré, j'ai pensé que les représentans de la nation éprouveroient quelque douceur à entendre le récit de ces actes de générosité et de civisme qui, multipliés dans la proportion des facultés du citoyen dont je vais parler, étendroient nos ressources et nos moyens réels jusqu'à un point dont nos ennemis ne pourront jamais se faire une véritable idée.

Une lettre de l'administration municipale de la commune d'Orléans, département du Loiret, en date du 24 de ce mois, dont je vais donner lecture au Conseil, et dont je ne veux pas affoiblir l'expression touchante et naïve par le plus petit commentaire, va lui offrir une série bien glorieuse de sacrifices de la part d'un citoyen peu fortuné, mais qui sait, par son amour pour l'ordre, la liberté et la patrie, les multiplier en ce genre.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

Orléans, le 24 floréal, an 7 de la République.

Les membres composant l'administration municipale d'Orléans, au citoyen Cornet, membre du Conseil des Anciens.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Convaincus qu'il est du devoir de magistrats républicains de signaler et mettre en évidence les vrais amis de la patrie, de publier les traits de civisme dont ils se sont honorés, afin de les offrir en exemple à leurs concitoyens; nous venons vous retracer les divers actes de gé-

nérosité et de dévouement dont nous avons été témoins de la part du citoyen Rigolot, ingénieur du département du Loiret. Après en avoir rendu compte au ministre de l'intérieur, nous les avons solemnellement annoncés en notre séance décadaire; mais nous les croyons dignes d'être présentés en hommages au Corps législatif, et c'est à cet effet que nous allons les mettre sous vos yeux.

Dans le cours de l'an 6, le citoyen Rigolot a pris l'engagement de consacrer une somme de 300 francs pour celui des guerriers français qui, le premier, aborderoit le sol de la perfide Angleterre; de payer annuellement une même somme de 300 francs pour l'entretien de l'un de nos défenseurs tant que dureroient les hostilités: engagement qu'il remplit avec une scrupuleuse exactitude.

Le 5 germinal dernier il a déposé chez le receveur général du département 600 francs pour les frais de la guerre contre l'Autriche.

Enfin à la nouvelle du lâche assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt, de cet attentat horrible porté au droit sacré des gens que les peuples les plus sauvages ont toujours respecté, il est venu déposer sur notre bureau 300 francs pour concourir à la vengeance proclamée dans le sanctuaire des lois, et que la grande nation justement indignée doit exercer contre le gouvernement féroce qui s'est souillé de ce crime abominable.

Nous nous flattons, citoyen représentant, que tous ces traits, où le républicain zélé, l'ami sincère de son pays se montre si évidemment, auront votre approbation et vous paroîtront dignes des regards du Corps législatif.

Salut et fraternité.

Signé, Decaloge-Ligny, Basseville l'aîné, Millé, J. Brugeau, J. Roger, Voillaume.

Je demanda qu'il soit fait mention de cette lettre au procès verbal.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 7.